



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 septembre 2019

n° 157-19 C

**Objet : RD - Mesures d'accompagnement des plans de mobilité d'entreprises et d'administrations -
Approbation des nouvelles conventions-cadres**

- date de convocation le 20 septembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Sonnaz, salle d'évolution, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 58

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffent

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel - Josette Rémy

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Xavier Dullin -

Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Bernadette Laclais -

Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoit Perrotton -

Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Jacqueline Rol

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Christophe Richel

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Driss Bourida - de Christine Dioux à Christian Papegay - de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar - de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Sylvie Koska à Michel Dyen - de Jean-Pierre Ruffier à Françoise Marchand - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 15

Emmanuelle Andrevon - Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Françoise Bovier-Lapierre - Denis Callewaert - Jean-Pierre Coendoz - Nathalie Colin-Cocchi - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Marie-José Dussauge - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 26 septembre 2019

délibération n° 157-19 C

objet **RD - Mesures d'accompagnement des plans de mobilité d'entreprises et d'administrations
- Approbation des nouvelles conventions-cadres**

Bernard Januel, conseiller délégué chargé de l'écomobilité, rappelle que le développement de l'écomobilité sur les territoires est une composante majeure des notions d'aménagement de l'espace et de développement durable.

Grand Chambéry œuvre, avec la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc, en faveur du développement des plans de mobilité (PDM) au sein des entreprises et administrations de l'agglomération.

En 2019, 119 établissements publics et privés, dont 28 de plus de 100 salariés, sont engagés dans une démarche de mobilité durable représentant 21 700 salariés, soit plus de 40 % des salariés du territoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, dans toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants, toutes les entreprises regroupant plus de 100 travailleurs sur un même site doivent élaborer un PDM pour améliorer la mobilité de leur personnel, encourager l'utilisation des transports en commun et développer le recours au covoiturage. Les entreprises situées sur un même site peuvent établir un PDM inter-entreprises. Le PDM est transmis à l'autorité organisatrice des mobilités territorialement compétente.

Les conventions de partenariat établies avec les entreprises/administrations proposent deux niveaux d'accompagnement et d'engagement :

- un premier niveau appelé « Offre découverte mobilité » (ODM),
- un second niveau appelé « Plan de mobilité » (PDM) engageant l'entreprise ou l'administration afin qu'elle développe davantage d'actions de mobilité au sein de son établissement pour bénéficier d'un accompagnement individualisé et renforcé.

Pour ces deux niveaux, le délégataire du réseau Synchro Bus et la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc proposent des animations, des expérimentations, des conseils...

Grand Chambéry souhaite amplifier son action en faveur des employés des entreprises ou administrations en démarche de mobilité en proposant des mesures complémentaires adaptées à la nouvelle délégation de service public de transport public et aux missions de la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc, dont notamment :

Pour les PDM :

- accompagnement de l'établissement dans la réalisation d'un diagnostic,
- renforcement de l'information et de la sensibilisation par des outils numériques plus interactifs,
- remise d'un pack mobilité de découverte du réseau des mobilités Synchro aux employés détenteurs d'une carte OÙRA! ou non, mais non encore abonnés au service Synchro Bus ou Vélostation : une carte OÙRA! Synchro avec 10 voyages bus + 1 mois de prêt vélo et 1 mois de consigne à la Vélostation de Chambéry + 1 offre d'autopartage Citiz (frais de dossier + 3 mois offerts + 25 € crédit consommation),
- mise en œuvre d'entretiens téléphoniques personnalisés à la demande des salariés,
- accès à l'abonnement « annuel pro » dédié aux employés d'une entreprise ou d'une administration dotée d'un PDM (abonnement annuel prolongé d'un mois gratuit) et au titre « liberté pro » (titre non nominatif pour les entreprises ou administrations en PDM) à 1,20 € le titre unitaire,
- mise à disposition d'arceaux à vélos...

Il est proposé également de faire bénéficier les employés des entreprises/administrations ayant signé une convention PDM des tarifs réduits appliqués à la location de vélos soit :

- 17 €/mois au lieu de 27 €,
- 85 €/an au lieu de 150 €.

Pour les ODM :

- accès au titre « liberté pro » (titre non nominatif pour les entreprises ou administrations en PDM) à 1,20 € le titre unitaire,
- remise d'un pack mobilité de découverte du réseau des mobilités Synchro aux employés détenteurs d'une carte OÙRA! ou non, mais non encore abonnés au service Synchro Bus ou Vélostation : une carte OÙRA! Synchro avec 5 voyages bus + 1 semaine de prêt vélo et 1 semaine de consigne à la Vélostation de Chambéry + 1 offre d'autopartage Citiz (frais de dossier + 1 mois offerts + 10 € crédit consommation)...

Les projets de documents-cadres de niveau 1 (ODM) et de niveau 2 (PDM) sont joints en annexe.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1531-1,

Vu la délibération n° 124-18 C du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 portant approbation du choix du candidat et du projet de contrat de délégation de service public de transport public de voyageurs,

Vu la délibération n° 179-18 C du Conseil communautaire du 25 octobre 2018 portant création d'une société publique locale (Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc),

Vu la délibération n° 136-19 C du Conseil communautaire du 27 juin 2019 actant des conditions d'accès et adaptations tarifaires à compter du 1^{er} juillet 2019 sur le réseau Synchro Bus,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'application des nouvelles mesures d'accompagnement des entreprises et des administrations en démarche de mobilité de niveaux 1 et 2 et les documents-cadres correspondants,

Article 2 : **approuve** l'application des tarifs mensuels et annuels de locations des vélos aux employés des entreprises/administrations de niveau 2 (PDM),

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 157-19 C

Objet de l'acte : RD - Mesures d'accompagnement des plans de mobilité d'entreprises et d'administrations - Approbation des nouvelles conventions-cadres

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 7 - Transports

Date de l'acte : 26 septembre 2019

Annexe(s) : ODM 2019 -2024, PDM 2019 -2024

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190926-lmc1H22460H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22460H1

Date de transmission en Préfecture : 27 septembre 2019

Date de réception en Préfecture : 27 septembre 2019